



APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), que l'on nomme souvent « conduite accompagnée » est la formation incontournable pour les jeunes dès 15 ans.

Cette approche pédagogique permet d'acquérir une solide expérience de conduite avant d'obtenir le permis de conduire (permis B).

Comme pour la formation traditionnelle, la formation pratique ne peut pas être inférieure à 20 heures de cours de conduite en auto-école, ou à 13 heures pour les véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique. À l'issue de la formation initiale et suite à une évaluation, si l'enseignant estime que vous, élève, êtes prêt à poursuivre la conduite avec votre accompagnateur, un rendez vous préalable a lieu en présence de votre enseignant et de votre futur accompagnateur. L'objectif de ce rendez-vous sera de promulguer des conseils tant pour vous que pour votre accompagnateur, dans le but de bien débiter la période de conduite de douze mois minimum, pendant lesquels vous devrez acquérir de l'expérience en parcourant au minimum 3000 km.

Cette année minimum de prise d'expérience est jalonnée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (théoriques et pratiques). Pendant ces rassemblements, il est fait le point sur votre évolution, afin, le cas échéant, de réorienter l'apprentissage et de redéfinir les objectifs à atteindre.

À la suite de votre apprentissage avec votre accompagnateur, votre moniteur vous évaluera et vous proposera alors le complément de formation nécessaire avant de vous présenter à l'examen du permis de conduire. Cette présentation peut avoir lieu dès vos 17 ans, afin d'anticiper par exemple des périodes délicates de votre vie scolaires. Notez toutefois qu'en cas de réussite à l'examen, votre permis de conduire ne vous sera pas délivré avant la date de vos 18 ans.

Les avantages de l'apprentissage anticipé :

- ✓ Taux national de réussite moyen à l'examen en 1^{ère} présentation améliorés de 50% par rapport à une formation traditionnelle.
- ✓ De 5 à 10 heures de formation en moins, donc coût de la formation diminué.
- ✓ 2 années probatoires contre 3 pour une formule traditionnelle (récupération de 3 points par année sans infraction sur votre permis contre 2).
- ✓ Avantages accordés par certaines compagnies d'assurance pour les titulaires de l'AAC (franchise réduite et/ou tarif préférentiel).
- ✓ Avec l'AAC on observe une meilleure maîtrise des véhicules et en conséquence moins de risque de connaître un accident de la route.



CONDUITE SUPERVISÉE

- Dès l'inscription on peut choisir la formule de conduite supervisée :
- ✓ soit au moment de l'inscription,
 - ✓ soit après un échec à l'épreuve pratique,
 - ✓ soit à tout moment sur le conseil de votre conseiller pédagogique.

Pour y accéder :

- ✓ il faut au préalable demander à son assurance le droit de faire la conduite supervisée,
- ✓ avoir réussi le code de la route,
- ✓ avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum, 13 heures sur boîte automatique),
- ✓ avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur autorisé par l'assurance mais qui n'est pas forcément de la famille.

À l'issue de la formation initiale et suite à une évaluation, si l'enseignant estime que vous, élève, êtes prêt à poursuivre la conduite avec votre accompagnateur, un rendez-vous préalable de 2 heures a lieu en présence de votre enseignant et de votre futur accompagnateur. L'objectif de ce rendez-vous sera de promulguer des conseils tant pour vous que pour votre accompagnateur, dans le but de bien débiter la période de conduite de quatre mois minimum, pendant lesquels vous devrez acquérir de l'expérience en parcourant au minimum 1000 km.

À la suite de votre apprentissage avec votre accompagnateur, votre moniteur vous évaluera et vous proposera alors le complément de formation nécessaire avant de vous présenter à l'examen du permis de conduire.

Avantage de la conduite supervisée :

- ✓ acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser.
- ✓ augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.